



Conseil Municipal du 25 mars 2025
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2025/21

Nombre de Conseillers

en exercice : 21

présents : 15

votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-neuf mars, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Patrice JACQUET, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT, Jean DECROIX, Christian TETARD, Laurent FOHRER, Julia NOJAC, Alaine HOUREZ,

Étaient régulièrement représentés :

Eliane CHIDIACK par Bernadette VOOGSGERD,
Laurence GUERNE par Claudine THIRANOS
Philippe BUIRON par Grégory BENOIT
Philippe BARBIER par Christian TETARD
Patrice GOSNET par Laurent FOHRER

Était absent :

Bruno MELGIES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Bernadette VOOGSGERD a été élue Secrétaire de Séance

OBJET : REGLEMENTS INTERIEURS— ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES
— ETUDE SURVEILLEE — RESTAURANT SCOLAIRE — ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération n° 2024/18 du 3 avril 2024 approuvant le nouveau règlement intérieur de l'accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires, à compter du 2 septembre 2024,

Vu la Délibération n° 2024/19 du 3 avril 2024 approuvant le nouveau règlement intérieur de l'étude surveillée à compter du 2 septembre 2024,

Vu la Délibération n° 2024/20 du 3 avril 2024 approuvant le nouveau règlement intérieur de la restauration scolaire, à compter du 2 septembre 2024,

Considérant que les règlements Intérieurs des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, de l'étude surveillée et de la restauration scolaire ont été approuvés pour l'année scolaire 2024/2025,

Considérant qu'aucune modification n'est apportée à ces dits règlements pour l'année scolaire 2025-2026,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

APPROUVE la reconduction à l'identique des règlements intérieurs des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, de l'étude surveillée et de la restauration scolaire annexés à la présente délibération, à compter du 1er septembre 2025,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les présents règlements intérieurs.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Philippe AUDEBERT

La Secrétaire de Séance


Bernadette VOOGSGERD

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : *03/04/2025*
- Sa publication sur le site internet de la commune le : *03/04/2025*